Guide d'utilisation de la plateforme

Déclarer son activité de télémédecine

- 1. Pour tout comprendre aux articles de loi encadrant les rémunérations en télémédecine, lisez les explications détaillées sur le site de l'Agence Régionale de Santé : <u>https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/telemedecine-en-auvergne-rhone-alpes-0</u>
- Depuis MonSisra, dans l'onglet MonPortail, cliquez sur la vignette Télémedecine puis Gérer mon activité de télémédecine ou accédez directement à <u>www.sante-ra.fr/telemedecine</u>



GERER SES DECLARATIONS D'ACTIVITES

- 1. Cliquez sur Nouvelle Déclaration d'activité
- 2. Commencez par vérifier vos informations qui s'affichent à l'écran. S'il y a une modification à apporter, utilisez ce formulaire : <u>www.sante-ra.fr/contact</u>
- 3. Choisissez de déclarer une activité LIBERALE, ou SALARIEE, selon votre cadre d'exercice.
- 4. Renseignez votre code CPAM dans la liste déroulante, puis la ville d'exercice de votre activité.
- 5. Cochez la(les) case(s) correspondante(s) à votre (vos) activité(s) et saisissez toutes les informations demandées.
- 6. Le bouton Valider la Déclaration fige les informations et les transmet à l'ARS numériquement, automatiquement, et de manière sécurisée.
- Enfin n'oubliez pas d'envoyer une copie papier de la déclaration à l'Ordre des médecins (bouton MPRESSION)
- 8. Il est possible à tout moment de venir modifier sa déclaration, si votre activité est amenée à évoluer. La gestion se fait sur le tableau de bord <u>www.sante-ra.fr/telemedecine</u>

GERER SES LETTRES D'ENGAGEMENTS

1. Une fois la déclaration d'activité effectuée, une nouvelle rubrique apparait sur votre tableau de bord : <u>www.sante-ra.fr/telemedecine</u>. Cliquez sur **Proposer une lettre**



2. Choisissez la déclaration d'activité à laquelle les lettres d'engagement seront rattachées :

Professionnel Requis (l'expert)	
Choisir la déclaration activité associée	Choisir la déclaration activité associée Déclaration d'activite Libérale (ANNONAY) Déclaration d'activite Salariée (CH ANNECY GENEVOIS)

3. Vos informations s'affichent, puis en dessous une barre de recherche apparait. Tapez dedans le nom de votre confrère, avec qui vous souhaitez signer une lettre, puis sélectionnez-le.

- 4. Les informations de votre confrère apparaissent, il ne vous reste plus qu'à **ENVOYER LA LETTRE**, en bas de page.
- Votre confrère recevra un email lui proposant de signer en quelques clics cette lettre. Vous pouvez voir le statut de vos lettres d'engagement (signées/en attente...) sur <u>www.sante-ra.fr/telemedecine.</u> Il est nécessaire de signer un minimum de 5 lettres et jusqu'à un maximum de 20 pour prétendre à rémunération.

Vous avez des questions, ou un projet à développer ? Contactez-nous : <u>www.sante-ra.fr/contact-telemedecine</u>